

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

numéro
CM_230711_03

L'an deux mille-vingt trois, le onze juillet,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le cinq juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni en session, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	22
exprimés	27
vote	
pour	27
contre	0
abstention	0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Ahmed KASSOUH, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSCH, Fadilha BENAMMAR KOLY, Thibault DETRY, Claude LAATEB, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Gilles MARRÉS à Gaëlle LEVEQUE, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Didier KOEHLER, Christian RICARDO à Marie Pierre CAUMES, Joana SINEGRE à Magali STADLER.

Absentes :

Isabelle PEDROS, Izia GOURMELON.

OBJET :	Attribution des subventions dans le cadre de l'opération Love Vélo 2023
----------------	--

VU la délibération n°MLCM_200721_05 du Conseil municipal du 21 juillet 2020, relative à l'approbation du principe de mise en place du dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique « Love Vélo »,

CONSIDÉRANT les demandes reçues depuis la dernière séance du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT, après étude des dossiers de demandes de subventions déposés auprès des services de la ville, la répartition des subventions présentée à l'article 1,

Où l'exposé de Nathalie SYZ et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : APPROUVE les attributions des subventions dans le cadre de l'opération Love Vélo suivantes :

Prénom	NOM	Prime vélo	Prime matériel
Alain	COUTURIER	100 euros	-
Joris	ROQUES	100 euros	50 euros
Didier	VINCENT	100 euros	-
Antonio	DE MASI	100 euros	-
Simone	RIDEZ COUTURIER	100 euros	-
Malik	LAFGHIRI	100 euros	-

Christian	FERRAND	100 euros	-
Jean-Francois	MERIGUET	100 euros	-
Henry	TALYS	100 euros	-
Dominique	SICARD	100 euros	-
TOTAL		1 000 euros	50 euros

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : IMPUTE** cette dépense au budget principal, chapitre 204, article 2042,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE